

Perte des avantages pendant la période de préavis

Par pambarbosa, le 13/04/2012 à 16:17

Bonjour,

J'effectue actuellement mon préavis suite à ma demission.

Chaque année, ma société propose aux salariés des CESU financés pour 1/3 par la société, 1/3 le CE et 1/3 le salarié.

Ma commande vient d'être refusée car je suis en période de préavis.

Je suis surprise de la raison du refus, car je suis toujours dans les effectifs et toujours à mon poste.

Je souhaiterais savoir si l'entreprise a le droit d'agir de cette façon ?

Merci pour votre retour

Par DSO, le 13/04/2012 à 16:37

Bonjour,

L'employeur doit vous maintenir les mêmes avantages que les autres salariés, si vous remplissez les conditions prévues. Si cet avantage doit être perçu postérieurement à votre départ, vous ne devriez pas pouvoir en bénéficier sauf si prévu par l'accord.

Cordialement, DSO		